**Nom :** Maurice

**Prénom :** Alexandre

**Groupe :** TD 1 TP 1

**C1\_TP3 : L’environnement juridique de la production et de la fourniture de services**

Caroline est un génie de l'informatique, soucieuse de développement durable et de plus elle est désintéressée. Elle a mis au point le soir après ses cours un petit logiciel qui permet de proposer du covoiturage et d'optimiser la gestion des demandes et des offres. Elle a décidé de proposer son œuvre en logiciel libre et gratuit. Après avoir mis à disposition son logiciel à l'adresse [www.totopartage.fr](http://www.totopartage.fr/) et observé de nombreux téléchargements (gratuits), elle a la mauvaise surprise de voir un mois plus tard qu'un autre site a mis en ligne son logiciel en téléchargement payant, avec quelques modifications, et avec la mention : « Tous droits réservés, redistribution et modification interdites. ». Et son nom n'est même pas mentionné ! Caroline est dépitée et songe à faire appel à un avocat.

Répondez en quelques lignes aux questions :

**1. Tout d'abord, qu'est-ce qu'une licence ?**

**Une licence de logiciel est un contrat par lequel le titulaire des droits d'auteur sur un programme informatique définit avec son cocontractant (exploitant ou utilisateur) les conditions dans lesquelles ce programme peut être utilisé, diffusé ou modifié.**

**2. Des licences, il en existe différents types. Quels sont-ils ?**

**3. Que penser des choix de Caroline ?**

**4. L'œuvre de Caroline était-elle protégée par la loi ?**

**5. L'œuvre de son concurrent indélicat est-elle davantage protégée ?**